



**Coopérons dès l'École**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES HAUTES ALPES**

Association loi 1901  
Siège social : 23 avenue de Bure  
05000 GAP

**Exercice clos le 31 août 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**Coopérons dès l'École**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES HAUTES ALPES**

Association loi 1901

Siège social : 23 avenue de Bure  
05000 GAP

Exercice clos le 31 août 2023

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Hautes Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels concernant les méthodes comptables appliquées d'une part, par le siège départemental, d'autre part, par les coopératives scolaires et foyers coopératifs et enfin, les retraitements d'agrégation.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 2 février 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



**Coopérons dès l'École**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES HAUTES ALPES**

Association loi 1901  
Siège social : 23 avenue de Bure  
05000 GAP

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



**Coopérons dès l'École**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES HAUTES ALPES**

Association loi 1901

Siège social : 23 avenue de Bure

05000 GAP

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSOCIATION**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Boulogne, le 2 février 2024

**audit france**

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

## BILAN DE L'ASSOCIATION

### OCCE DES HAUTES ALPES

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	78 265	59 823
Terrains					Report à nouveau	694 563	712 597
Constructions					Résultat de l'association	-34 273	408
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	12 283	12 283			Total	738 556	772 829
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Autres prêts et titres immobilisés					Fonds dédiés	1 411	2 081
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
					Provisions pour charges	3 496	2 741
Total	12 283	12 283			Total	4 907	4 822
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 725		1 725	1 209	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	335		335	49	Fournisseurs	5 018	4 974
Comptes courants OCCE	1 158		1 158	5 716	Dettes fiscales et sociales	8 100	7 307
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 000		3 000		Comptes courants OCCE	138	
Trésorerie	751 148		751 148	783 610	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	830	830
Charges constatées d'avance	182		182	176	Produits constatés d'avance		
Total	757 548		757 548	790 761	Total	14 086	13 110
<b>TOTAL</b>	<b>769 831</b>	<b>12 283</b>	<b>757 548</b>	<b>790 761</b>	<b>TOTAL</b>	<b>757 548</b>	<b>790 761</b>

## COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

### OCCE DES HAUTES ALPES

	2022/2023	2021/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	218 863	249 653
Ventes de produits	235 262	261 370
Prestations de service et animations	176 504	172 309
Subventions d'exploitation	247 975	248 313
Dons et Mécénat	3	1
Contributions financières	110 121	94 662
Autres produits		0
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	670	3 335
<b>Total</b>	<b>989 398</b>	<b>1 029 643</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	117 018	148 014
Variation des stocks de fournitures à céder	-515	-798
Autres achats et charges externes	843 929	805 627
Aides financières	10 178	4 814
Impôts et taxes	1 763	1 012
Salaires	18 194	8 962
Charges sociales	3 955	2 648
Cotisations reversées	13 330	50 414
Autres charges	0	
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	21 097	24 395
Dotations aux dépréciations et provisions	755	797
Reports en fonds dédiés		800
<b>Total</b>	<b>1 029 704</b>	<b>1 046 685</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-40 306</b>	<b>-17 042</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	10 638	5 564
Reprises sur dépréciations et provisions		
<b>Total</b>	<b>10 638</b>	<b>5 564</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
<b>Total</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>10 638</b>	<b>5 564</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-29 668</b>	<b>-11 478</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	43 706	60 005
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
<b>Total</b>	<b>43 706</b>	<b>60 005</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	48 311	48 119
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
<b>Total</b>	<b>48 311</b>	<b>48 119</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-4 605</b>	<b>11 886</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-34 273</b>	<b>408</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	63 883	70 909
<b>Total</b>	<b>63 883</b>	<b>70 909</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	63 883	70 909
<b>Total</b>	<b>63 883</b>	<b>70 909</b>

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DES HAUTES ALPES

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	757 548,06 €	790 760,53 €
Résultat de l'exercice :	-34 273,02 €	408,42 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	306	308
dont coopératives et foyers agrégés :	306	308
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	11 451	11 590
Heures de bénévolat du siège départemental	1 000	1 000
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 323	1 579
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	63 883 €	70 909 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## OCCE DES HAUTES ALPES

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.																
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.																
<b>Résultat exercice :</b>	-34 273,02	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1em;">{</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1em;">}</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1em;">}</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	}	dont	<table border="0" style="font-size: 1em;"> <tr><td>14 951,77</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>-49 224,79</td><td>pour les C.R.F. agrégés</td></tr> <tr><td>3 000,00</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td></td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.</td></tr> </table>	14 951,77	pour le siège départemental	-49 224,79	pour les C.R.F. agrégés	3 000,00	pour le siège départemental		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.
{	dont																
}	dont																
}	dont																
14 951,77	pour le siège départemental																
-49 224,79	pour les C.R.F. agrégés																
3 000,00	pour le siège départemental																
	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.																
<b>Autres créances :</b>	3 000,00	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1em;">{</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1em;">}</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0" style="font-size: 1em;"> <tr><td>3 000,00</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td></td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.</td></tr> </table>	3 000,00	pour le siège départemental		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.						
{	dont																
}	dont																
3 000,00	pour le siège départemental																
	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.																
entre total actif et total passif constatés dans																	
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.																	
<b>Autres dettes :</b>	829,64	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1em;">{</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1em;">}</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0" style="font-size: 1em;"> <tr><td>829,64</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td></td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.</td></tr> </table>	829,64	pour le siège départemental		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.						
{	dont																
}	dont																
829,64	pour le siège départemental																
	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.																
entre total actif et total passif constatés dans																	
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.																	
<b>Disponibilités :</b>	751 148,01	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1em;">{</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1em;">}</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0" style="font-size: 1em;"> <tr><td>105 809,48</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>645 338,53</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td>2 108,95</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	105 809,48	pour le siège départemental	645 338,53	pour les C.R.F. agrégés,	2 108,95	par C.R.F. agrégé.				
{	dont																
}	dont																
105 809,48	pour le siège départemental																
645 338,53	pour les C.R.F. agrégés,																
2 108,95	par C.R.F. agrégé.																
soit en moyenne environ																	

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotations amortissements et gros équipement :</b>	21 097,26	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1em;">{</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1em;">}</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0" style="font-size: 1em;"> <tr><td></td><td>pour le siège correspondant aux amortissements</td></tr> <tr><td>21 097,26</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux investissements</td></tr> </table>		pour le siège correspondant aux amortissements	21 097,26	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements				
{	dont														
}	dont														
	pour le siège correspondant aux amortissements														
21 097,26	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements														
soit en moyenne environ															
<b>Total des produits :</b>	1 043 742,70	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1em;">{</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1em;">}</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0" style="font-size: 1em;"> <tr><td>68,95</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> <tr><td>78 766,92</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>964 975,78</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td>3 153,52</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	68,95	par C.R.F. agrégé.	78 766,92	pour le siège départemental	964 975,78	pour les C.R.F. agrégés,	3 153,52	par C.R.F. agrégé.
{	dont														
}	dont														
68,95	par C.R.F. agrégé.														
78 766,92	pour le siège départemental														
964 975,78	pour les C.R.F. agrégés,														
3 153,52	par C.R.F. agrégé.														
soit en moyenne environ															
<b>Total des charges :</b>	1 078 015,72	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1em;">{</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1em;">}</td><td style="font-size: 1em;">dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0" style="font-size: 1em;"> <tr><td>63 815,15</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>1 014 200,57</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td>3 314,38</td><td>par C.R.F. agrégés</td></tr> </table>	63 815,15	pour le siège départemental	1 014 200,57	pour les C.R.F. agrégés,	3 314,38	par C.R.F. agrégés		
{	dont														
}	dont														
63 815,15	pour le siège départemental														
1 014 200,57	pour les C.R.F. agrégés,														
3 314,38	par C.R.F. agrégés														
soit en moyenne environ															
<b>Résultat net moyen :</b>			-160,87 par C.R.F. agrégé.												

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	0,5	0,5
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,8	0,8
<b>Total</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	306	308
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	306	308
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	120	17
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	305	285
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	10	10
Participants aux séances de formation (estimation)	40	40

**BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL**

**OCCE DES HAUTES ALPES**

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>							
Immobilisations incorporelles					FONDS PROPRES		
Terrains					Fonds propres (avant affectation)	78 265	59 823
Constructions					Résultat du siege de l'association	14 952	18 442
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	12 283	12 283			Total	93 217	78 265
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Autres prêts et titres immobilisés					Fonds dédiés	1 411	2 081
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
					Provisions pour charges	3 496	2 741
Total	12 283	12 283			Total	4 907	4 822
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 725		1 725	1 209	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	335		335	49	Fournisseurs	5 018	4 974
Comptes courants OCCE	1 158		1 158	5 716	Dettes fiscales et sociales	8 100	7 307
Autres créances	3 000		3 000		Comptes courants OCCE	138	
Trésorerie	105 809		105 809	89 047	Autres dettes	830	830
Charges constatées d'avance	182		182	176	Produits constatés d'avance		
Total	112 210		112 210	96 197	Total	14 086	13 110
<b>TOTAL</b>	<b>124 493</b>	<b>12 283</b>	<b>112 210</b>	<b>96 197</b>	<b>TOTAL</b>	<b>112 210</b>	<b>96 197</b>

**OCCE DES HAUTES ALPES**

	2022/2023	2021/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	36 753	36 864
Ventes de produits	2 151	1 873
Prestations de service et animations	2 868	2 943
Subventions d'exploitation	9 800	800
Dons et Mécénat	3	1
Contributions financières	15 858	17 881
Autres produits		0
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	670	3 335
<b>Total</b>	<b>68 102</b>	<b>63 697</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	1 661	2 447
Variation des stocks de fournitures à céder	-515	-798
Autres achats et charges externes	14 414	16 591
Aides financières	10 178	4 814
Impôts et taxes	1 763	1 012
Salaires	18 194	8 962
Charges sociales	3 955	2 648
Cotisations reversées	13 399	13 563
Autres charges	0	
Dotations aux amortissements		0
Dotations aux dépréciations et provisions	755	797
Report en fonds dédiés		800
<b>Total</b>	<b>63 804</b>	<b>50 836</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>4 298</b>	<b>12 861</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	10 638	5 564
Reprises sur dépréciations et provisions		
<b>Total</b>	<b>10 638</b>	<b>5 564</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
<b>Total</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>10 638</b>	<b>5 564</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>14 937</b>	<b>18 425</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	27	18
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>18</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	12	
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
<b>Total</b>	<b>12</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>15</b>	<b>18</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>14 952</b>	<b>18 442</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	27 500	27 500
<b>Total</b>	<b>27 500</b>	<b>27 500</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	27 500	27 500
<b>Total</b>	<b>27 500</b>	<b>27 500</b>

## ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du siège départemental de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un excédent de 14 951,77 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	5 019,62			5 019,62
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	6 716,02			6 716,02
Mobilier de bureau	547,44			547,44
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>12 283,08</b>			<b>12 283,08</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	5 019,62			5 019,62
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	6 716,02			6 716,02
Mobilier de bureau	20%	547,44			547,44
<b>Total</b>		<b>12 283,08</b>			<b>12 283,08</b>

#### 2. Immobilisations financières

Néant

#### 3. Stocks

Agendas et livrets coopératifs

1 724.50

#### 4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	335,10		335,10
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>335,10</b>		<b>335,10</b>

#### 5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale 1 158.10

#### 6. Autres créances

Subventions à recevoir JOURNAUX SCOLAIRES 3 000.00

#### 7. Trésorerie

Compte courant 20 749.66

Livret A 74 769.75

Intérêts cours à recevoir 10 069.35

Caisse 220.72

**105 809.48**

#### 8. Charges constatées d'avance

Loyers payés d'avance 63.60

Calendriers 2024 118.75

**182.35**

### IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

#### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

#### 2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
TRESORS DE MON VILLAGE 2016/2017	118,31		118,31	
SILENCE ON TOURNE 2018/2019	1 162,66		551,69	610,97
THEA 2021/2022	800,00			800,00
<b>Total</b>	<b>2 080,97</b>		<b>670,00</b>	<b>1 410,97</b>

#### 3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel (1)	2 740,58	755,45		3 496,03
<b>Provisions pour charges</b>	<b>2 740,58</b>	<b>755,45</b>		<b>3 496,03</b>
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
<b>Total</b>	<b>2 740,58</b>	<b>755,45</b>		<b>3 496,03</b>

Dotations / reprises d'exploitation 755,45

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

**Total 755,45**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

#### 4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

#### 5. Fournisseurs

Fournisseurs 614.35

Fournisseurs, factures non parvenues 4 404.00

**5 018.35**

<b>6. Dettes fiscales et sociales</b>	
Salaires nets à payer	1 300.86
Congés payés	1 840.30
Urssaf	541.71
Retraite complémentaire	320.67
Prévoyance	39.24
Mutuelle	64.16
Charges sur congés payés	434.49
Uniformation	226.66
Impôt sur les produits financiers	<u>3 331.44</u>
	<b>8 099.53</b>
<b>7. Comptes courants OCCE (crédeurs)</b>	
AD OCCE des Alpes de Haute Provence	138.00
<b>8. Autres dettes</b>	
Solde subvention ERASMUS+ 2017	829.64
<b>9. Produits constatés d'avance</b>	
Néant	

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	11 451	11 590
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	2,05 €	2,02 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>36 752,50</b>	<b>36 864,01</b>
Cotisations versées à la Fédération	13 283,16	13 444,40
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>13 283,16</b>	<b>13 444,40</b>

### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental		
Subventions communes	3 000,00	800,00
Autres subventions		
<b>Total</b>	<b>3 000,00</b>	<b>800,00</b>
Dont versées aux coopératives	3 000,00	800,00

### 3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE	<b>15 858.40</b>
-------------------------------	------------------

### 4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	7 470.00
Subventions reversées aux coops	3 378.35
Prise en charges de dépenses pour les coopératives	<u>0.00</u>
	<b>10 178.35</b>

### 5. Produits exceptionnels

Fermetures de coopératives	0.79
Régularisations diverses	<u>25.87</u>
	<b>26.66</b>

### 6. Charges exceptionnelles

Divers	11.50
--------	-------

## VI- AUTRES INFORMATIONS

### 1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### 2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :	
Photocopieur (191 € x 14 T)	2 674.00

### 3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

### 4. Contributions volontaires en nature

#### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Gap, de locaux dépendant du groupe scolaire Ecole Maternelle PEV situé 23 avenue de Bure (environ 80 m<sup>2</sup>).

#### b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 1 000 heures de travail valorisées à 27 500 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure

### 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- Caisse d'épargne :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Caisse d'épargne (convention du mois de mars 2010). Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	287	285
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	464 046.59	459 663.95
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	8 802.89	4 952.43
Montant des impôts dus par l'AD	1 350.00	772.51
Montant des intérêts acquis nets après impôts	7 452.89	4 179.92
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%